



Secrétaire Administratif

Concours commun interministériel

Session 2025

L'UNSa Justice vous informe de l'ouverture d'un concours commun interministériel de secrétaire administratif de classe normale.

Les conditions :

Concours interne : Les agents fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'État qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental et pouvant justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs (continus ou discontinus) au 1er janvier de l'année du concours.

Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Concours externe : les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.



- **Inscription :** du 11 février jusqu'au 13 mars 2025
- **Epreuve écrite d'admissibilité :** 9 avril 2025
- **Résultats d'admissibilité :** seront fixés ultérieurement
- **Epreuve orale d'admission :** sera fixée ultérieurement

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne :

L'ouverture en ligne à partir du 11 février 2025 sur le site : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Les épreuves :

Epreuve écrite d'admissibilité :

- **(concours externe et interne) EP n° 1 –** Résolution d'un cas pratique.
Épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.
Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures ; coefficient 3).
Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.
- **(concours externe) EP n° 2 –** Questions à réponse courte.
Épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

Epreuve orale d'admission : Entretien avec un jury de 25 minutes

- **Concours interne :**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : 25 mn, dont 10 mn au plus d'exposé ; coefficient 4).



Les candidats admissibles devront transmettre un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Les dossiers RAEP sont à téléverser sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique "**Mes justificatifs**" par les candidats au concours interne de secrétaire administratif ayant été déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites.

Ces documents sont à téléverser **au plus tard dans le délai de huit jours ouvrés à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité** (la date de téléversement faisant foi).

- **Concours externe :**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : 25 mn, dont 10 mn au plus d'exposé, précédée d'une préparation de 25 mn ; coefficient 4).

Résultats :

Les résultats de l'examen professionnel seront consultables sur le site internet Cyclades.

...Retrouvez tous les formulaires utilisés et les documents pour la constitution de votre dossier via les liens intranet suivant :

[Cliquez ici pour retrouver les informations sur Intranet](#)

[Cliquez ici pour retrouver les documents sur le site de l'éducation nationale](#)

Paris, le 13 février 2025

L'UNSa Justice
l'action utile !